



Mairie
04 71 03 00 19
mairie.contact@blavozy.fr

Ecole Publique Les Petits Carriers
3 Rue de l'école
43700 BLAVOZY
Tel : 04 71 03 03 54

Rentrée scolaire 2020/2021 : NOTE AUX PARENTS

Chers parents,

Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons une bonne rentrée scolaire à tous les enfants fréquentant l'école publique Les Petits Carriers.

Vous trouverez ci-dessous les informations principales de début d'année.

1/ La rentrée scolaire dans le contexte de la COVID-19

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'entrée des parents ou accompagnateurs dans l'enceinte scolaire doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Tous les parents ou accompagnateurs doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les règles de distanciation physique

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



-> Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

-> Le port du masque

Pour les personnels

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- . pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- . pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Ces dispositions sont extraites du protocole sanitaire des écoles et établissements rentrée 2020-2021, actualisé et disponible sur le site [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr)

2/ Horaires d'accueil des enfants :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Accueil périscolaire : 7 h30 à 8 h 20, 11h30 à 13h20 et 16h30 à 18h30 (dont étude pour les classes élémentaires (à partir du CP) de 16h45 à 17h30 et activités éducatives de 17h30 à 18h30 ; et pour les maternelles activités récréatives de 16h45 à 18h30).

Cet accueil est géré par le centre de loisirs du SIVOM de Fleuve en Vallées (04 71 01 42 45) : une plaquette d'information détaillée sera remise à chaque enfant le jour de la rentrée scolaire.

Attention l'inscription et la réservation doivent se faire sur le site espace famille :

<https://espacefamille.aiga.fr/1985048>

Tarification de l'accueil périscolaire (forfait annuel) :

Enfant scolarisé à l'école	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Tarif	10 €	8 €	6 €	4 €	2 €

Le tarif est un forfait qui s'applique quelle que soit la fréquentation de l'enfant à l'accueil périscolaire du matin, du midi et du soir dont les études.

Accueil en classe : Pour les enfants ne fréquentant pas l'accueil périscolaire, l'école se déroule de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30.

Il est absolument nécessaire de respecter ces horaires, le non-respect engageant la responsabilité des parents, le cas échéant.

3/ Cantine :

Le prix du repas est le suivant :

Catégorie	Tarifs	Tarifs pour parents ayant au moins trois enfants inscrits à l'école
Parents résidant ou travaillant sur la commune	3.05 €	2.45 €
Parents non résidant sur la commune	4.05 €	3.25 €

Les repas sont réservés en ligne sur le site de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay :

<https://www.citoyens.agglo-lepuyenvelay.fr>

jusqu'au mardi pour la semaine suivante (ex : réservation jusqu'au mardi 1^{er} septembre pour la semaine du 7 au 11 septembre), avec possibilité de réservation sur plusieurs semaines, mois ou année entière.

Une majoration de 5 € est appliquée par repas pour toute réservation hors délai, réservation tolérée de façon très exceptionnelle et au cas par cas.

Rappel du numéro de la cantine : 04 71 03 53 46

4/ Classe :

Il est demandé que tous les enfants soient équipés de pantoufles dans les salles de classe.

5/ Accès à l'école :

Dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires, nous vous rappelons que l'accès aux bâtiments scolaires durant les cours n'est pas autorisé. Si vous avez besoin de contacter une enseignante pendant le temps scolaire, merci de bien vouloir utiliser l'interphone situé à côté du portail côté maternelle ou côté élémentaire en fonction de la classe de votre enfant.

6/ Stationnement :

Afin d'améliorer le stationnement et la circulation aux abords de l'école et surtout aux heures de « pointe », nous vous demandons d'utiliser les parkings de façon rationnelle et de respecter le sens de circulation aux abords de la maternelle. Une voiture mal garée peut bloquer les autres voitures. Bon sens et civisme contribuent à la sécurité de tous. Merci de respecter les riverains et de ne pas bloquer leur accès.

7/ Transport scolaire :

Il est géré par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (04 71 02 60 11).

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site : tudip.monbus.mobi

Le transport s'effectue en présence d'une employée communale.

Restant à votre disposition et à votre écoute.

L'adjointe aux affaires scolaires,
Danièle VALLERY

